



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 09 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 17 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Valérie ESCOFFIER, Michel JEANNIN, Elodie JODAR

Excusés : Michel PLEUCHOT, pouvoir donné à Marijane GEISSLER
Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN
Sandrine BOSCARO, excusée

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_14_09102023

Objet : Attribution de « chèques cadeau Noël » 2023 au personnel communal

Le Maire rappelle la délibération du 08 octobre 2002 précisant, que dans le cadre de la réorganisation interne des services municipaux dans l'optique de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail, le Conseil Municipal a décidé d'offrir à l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire (contrat de plus de six mois ou reconduit depuis plus de six mois) exerçant ses fonctions au sein des services municipaux, des chèques cadeau à l'occasion des fêtes de Noël.

L'idée est de remercier le personnel communal pour son implication et son travail au sein de la collectivité.

Il rappelle la délibération du 26 octobre 2020 fixant un montant de 130 € par agent et par an et propose de reconduire ce montant pour la fin d'année 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide l'attribution de « chèques cadeau Noël » pour l'année 2023 en faveur de l'ensemble du personnel communal en activité, titulaire et non-titulaire (contrat de plus de 6 mois ou reconduit depuis plus de 6 mois) pour un montant de 130 € par agent.

Dit que les crédits inscrits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 10/10/2023

ID : 038-213804990-20231009-D_14_09102023-DE



Le Maire,
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication à la mairie
le 10 octobre 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*

